

DIPLOME DU BACCALAUREAT

Le Ministre de l'Education,

- Vu la loi d'orientation n° 2002-80 du 23 juillet 2002, relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2008-9 du 11 février 2008 et notamment son article 62,
- Vu le décret n° 2008-29 du 2 janvier 2008, relatif à la détermination du nombre et des différentes sections de l'enseignement secondaire et des diverses sortes de diplôme du baccalauréat,
- Vu l'arrêté du Ministre de l'Education et de la Formation en date du 24 avril 2008, relatif au régime de l'examen du baccalauréat,
- Vu le procès-verbal d'admission définitive à l'examen,

Confère le Diplôme du Baccalauréat à : **Asma MAHDHI**

Née le : **25/04/1993**

Inscrite en section : **Mathématiques**

Suite à sa réussite à l'examen du Baccalauréat

à : **Tataouine**

Session : **Juin 2012**

Gouvernorat de : **Tataouine**

Sous le numéro : **046954**

Avec la Mention : **Bien**

Tunis, le 23/06/2012

P/le Ministre de l'Education et p/o
Le Président du Centre de Correction

Signé : Hedi NSIBI

Cachet : République Tunisienne – Ministère de l'Education

N.B. : Le présent diplôme est délivré une seule fois.

Premier Ministère – Commission Nationale des Imprimés Administratifs / 08-06-05-09

TRADUCTION
CONFORME A L'ORIGINAL

23 FEV. 2022



Emblème de la République Tunisienne

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITÉ DE TUNIS

ENSIT
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS DE TUNIS

DIPLOME

- Vu le décret n° 2013-1269 du 26 février 2013, portant transformation de l'école supérieure des sciences et techniques de Tunis en école nationale supérieure d'ingénieurs de Tunis,
- Vu le décret n° 92-1932 du 2 novembre 1992, fixant l'autorité compétente pour signer les diplômes scientifiques nationaux,
- Vu le décret n° 95-2602 du 25 décembre 1995, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national d'ingénieur et notamment son article 16,
- Vu les procès-verbaux des délibérations des jurys d'examens pour l'année universitaire 2017-2018,
- Vu le procès-verbal des délibérations du jury d'approbation des stages 2017-2018,
- Vu le procès-verbal des délibérations du jury de soutenance du Projet de Fin d'Études du 07 juillet 2018,

Est décerné

LE DIPLOME NATIONAL D'INGENIEUR GENIE ELECTRIQUE

A Mademoiselle : **Asma MAHDHI**

Née le : **25 avril 1993** à : **Tataouine**

Titulaire de la carte d'identité nationale numéro : **06579174**

Tunis, le 07 juillet 2018

Le Directeur

Signé : **Rached GHARBI**

Cachet : Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Tunis – Le Directeur

N.B. : Le présent diplôme est délivré une seule fois.

Numéro : 89/2018

Premier Ministère – Commission Nationale des Imprimés Administratifs / 18-2.1.18-05

TRADUCTION
CONFORME A L'ORIGINAL

23 FEV. 2022

